

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 025-212501332-20230525-202332-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 25 mai 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Représentés : 7
- Absents : 7

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 17 mai 2023

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Marie-Christine BERTRAND donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à M. Simon DUGAS, M. Pierre MONTRICHARD donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, M. Dorian MAZIER donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Nicole GRANDFOND (à partir de 21h36), M. Philippe PRENEL donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à Christophe MAILLARDET, M. Renaud COLSON donne pouvoir à Mme Stéphanie DULAC

Il est procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction Mme Annie POIGNAND.

- **Délibération n° 2023-32 : Demande de modification du Permis de Construire de l'Ecole Elémentaire**

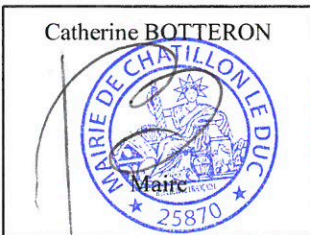
Considérant le programme de réhabilitation du bâtiment de l'école élémentaire,

Le Conseil Municipal est consulté sur la modification du permis de construire de l'école élémentaire pour envisager d'intégrer la médiathèque au bâtiment existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE d'autoriser le maître d'œuvre « ARCHICREO » à réaliser une esquisse du projet d'extension du logement existant dont la surface totale doit être conforme aux prescriptions départementales relatives aux médiathèques – soit 160 m² au total, surface du logement actuel comprise – et à présenter une estimation financière globale**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération.**

Catherine BOTTERON



Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0